L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:
Samedi, 18 Juillet 1829.

INTERIEUR

Nouvelle Orleans, 18 Juillet.

Nous apprenons que M. Del Valle, Consul Mexicain, devant partir aujourd'hui pour la Vera-Cruz, a nommé M. *Breedlove* pour le remplacer en qualité de vice consul.

—Un individu qui se permettait de trop grandes licences avec les femmes et meme les enfans qu'il rencontraient dans les rues, a été arreté hier par la police et traduit devant le maire.

—Les commissaires de police ont saisi, jeudi dernier, près de vingt paniers de pain, appartenant à differens boulangers qui ne s'etaient point conformés au tarif pour le poids de leur pain. Hier, à onze heures, un panier d'un de ces boulangers a ete de nouveau saisi.

—La goëlette *Splendid*, dont nous avons annoncé le naufrage sur l'île Dauphine, a ete relevée et conduite à la Mobile. La cargaison a ete laissée sur l'île.

☞ D'après les derniers journaux qui nous sont parvenus par la voie du Nord et qui contiennent des nouvelles d'Europe très-récentes, il parait que les Russes et les Turcs n'en sont encore qu'aux escarmouches et aux affaires d'avant-postes: la campagne est à peine ouverte. Cette guerre, dont on a fait tant de bruit et qui menaçait de bouleverser l'Europe, a dans ses details quelque chose de mesquin et de ridicule. Ces 150.000 Russes, défenseurs du geant des Empires, et qui devaient anéantir la Turquie Européenne, écrivent des bulletins pompeux pour dire que *deux* ou *trois cents* hommes se sont battus et qu'ils ont eu *cinq* ou *six* hommes tués et autant de blessés. On serait tente de croire que les deux armees ont peur l'une de l'autre, et qu'elles n'osent pas mesurer leurs forces, qu'elles font sonner si haut.

Toutefois l'empereur Nicolas fait une nouvelle levée, il va augmenter son armée de 100,000 hommes; et le cabinet de St. James donne ordre à l'amiral Malcolm de protéger les marchands anglais qui voudront violer le blocus des Dardanelles. Ceci complique un peu la question; mais la France est toujours *in statu quo*, et cette circonstance doit indubitablement en retarder la solution. Sera t elle enfin décidée cette annee, cette grande question de l'anéantissement de la Turquie? Tout nous porte à en douter; la lenteur des cabinets français et anglais à prendre enfin une determination positive, annonce assez qu'il ne regne pas entre les puissances alliées une harmonie aussi parfaite que le pretendent quelques journaux. Quelles que soient les forces reelles de la Russie, il est probable qu'elle ne voudra pas, en précipitant la marche de son armée (si en effet il ne dépend que d'elle d'avancer), s'exposer à irriter contre elle deux puissances du premier ordre, dont les finances sont plus prospères que les siennes, qui à elles seules peuvent réunir des forces de terre et de mer contre lesquelles le colosse russe viendrait peut etre s'abattre, et qui pourraient facilement entraîner dans leur cause la plupart des nations secondaires d'Europe: avant de deployer toutes ses forces et de tenter le grand coup, la prise de Constantinople, elle voudra sans doute savoir si elles doit compter la France et l'Angleterre au nombre de ses alliés ou ses ennemis. Quant à cette dernière puissance, on peut juger au langage de ses hommes d'Etat ou de leurs échos, qu'elle brûle de lever l'étendard de la guerre; jusqu'ici l'attitude calme et ferme de la France l'avait contenue; mais l'esprit d'un gouvernement qui, dans tous les lieux et dans les tems, ne songea jamais qu'à faire le meilleur profit possible des dépouilles du vaincu, cet esprit qui est essentiellement celui de la politique anglaise, perce enfin, et puisque l'Empereur Nicolas n'a pas voulu promettre tout ce qu'on lui a demandé, il faut bien se tourner contre lui; parce que le Sultan possède encore de belles provinces en Europe et qu'on peut espérer quelques récompenses pour les secours qu'on aura fournis. Néanmoins, que le grand seigneur se défie de ses nouveaux alliés, qui se disent "*good natured people*" et philantropes par excellence; s'il n'a pas la certitude de vaincre, ou celle de pouvoir payer s'il est vaincu, qu'il s'attende à voir les promesses qu'on lui a faites remplies aussi fidelement que le furent celles que l'on fit naguère aux Grecs espagnoles.

La France, quoique sous le gouvernement d'un Bourbon, revenue enfin à des sentimens plus dignes de ses gloires passées; la France grande, généreuse et desintéressee au commencement de cette lutte, et qui ne songeait qu'à arracher au joug d'un barbare la patrie d'Aristide et de Léonidas; la France un instant éblouie par la politique genereuse de George Canning, crut à la philantropie du gouvernement anglais, signa le traité de Juillet sans condition, et dès que la Turquie eut fait connaître sa ferme resolution de ne point renoncer à ses droits sur la Grece, elle envoya une armée dans la Morée pour remplir l'objet de ce traite. Mais Canning n'était plus, et ses successeurs avaient qualifié de *déplorable* le combat de Navarin, premier acte decisif des puissances alliées, en faveur des infortunés Grecs; dès lors, les lenteurs et l'indécision du cabinet anglais annoncèrent qu'il était revenu à son ancienne politique, politique etroite, inhumaine, et froidement interessee quand le sang coule à flots et crie vengeance. Si l'Angleterre n'avait pas non plus stipulé de conditions dans le traité du 6 Juillet, elle parut s'en repentir et en exiger actuellement, elle hésita entre le Sultan et l'Autocrate, comme pour sonder leurs coffres, et la France recueillit seule la gloire d'avoir rendu à la liberte cette terre classique des beaux arts et de la civilisation européenne. Mais à son tour elle s'arrête; un ministère inhabile ou timide, incapable d'embrasser d'un coup d'œil les vrais interets du pays dans la grande question de l'anéantissement de la Turquie, semble avoir oublié qu'il s'agit des destinées futures de l'Europe, et donne tous ses momens aux clameurs d'une faction hypocrite, qui s'agite sans cesse pour ressaisir le pouvoir; tandis qu'avec un peu de fermete et quelques concessions à l'esprit du siècle il pourrait s'en délivrer dans quelques jours.

Voilà à quel point en sont les choses, au moment ou l'empereur Nicolas entre en campagne avec une armée plus formidable que celle de l'année dernière: la France ne peut tarder à prendre une attitude plus énergique, et l'Angleterre à se déclarer ouvertement en faveur de la Turquie. Sans doute les autres puissances sentiront aussi qu'il y va de leur existence: ainsi la conclusion de ces réflexions est, qu'une guerre générale ne peut manquer d'eclater en Europe, si la Russie persiste dans ses projets de conquete, et si la France trouve ses interets à embrasser la cause de Nicolas.

☞ On dit qu'une lettre a été reçue ces jours derniers de Mexico, annonçant que le gouvernement allait décreter une loi pour l'expulsion des français qui habitent le Mexique. Nous n'ajoutons aucune foi à cette nouvelle. Car à moins que les Mexicains n'aient appris que la France doit prendre une part quelconque dans les dispositions de l'Espagne pour reconquerir le Mexique, ce que nous sommes eloignés de croire, nous ne voyons pas quel serait le motif qui les porteraient à expulser les Français, dont l'active industrie ne peut que hâter le développement de la civilisation dans ces contrées. Les détracteurs de cette malheureuse republique ne sont pas heureux dans l'art de controuver des nouvelles, ils devraient se contenter de répandre et de commenter à leur manière des faits vrais, mais qui, mal compris ou mal expliqués à dessein, tournent au désavantage du Mexique: ils devraient se contenter de médire, sans y ajouter encore la calomnie. Nous ne prétendons pas nier l'authenticité de la lettre, mais nous avons de grandes raisons de croire que l'auteur se trompe.

Nous pouvons assurer (et nous le tenons d'une autorité irrécusable, d'un aide-de-camp du général Guerrero, qui a longtems travaillé dans son cabinet et qu'il a souvent admis à la plus intime confiance) que loin de vouloir expulser du Mexique les Français qui l'habitent, le président a l'intention d'y en appeler tout autant qu'il le pourra, non pas de ces parasites, qui ne savent vivre que du travail d'autrui; non pas de ces ignares chercheurs de fontaines de Jouvence, qui s'imaginent qu'il coule des fleuves d'or et d'argent à Mexico et à Lima: mais de ces hommes utiles, par leurs lumières et leur industrie, aux Etats qui viennent de surgir au rang de nation; c'est-à-dire, des architectes, des mécaniciens, des charpentiers, des manufacturiers, des agriculteurs, de bons médecins, des professeurs pour les collèges &c. &c. Nous garantissons la vérité de ce fait; et quand nous n'en aurions pas d'autre preuve, le caractère seul du gén. Guerrero et ses sentimens à l'égard de la France nous suffiraient pour y ajouter foi.

MEXIQUE.

(Extrait d'une lettre de Tampico du 5 courant.)

"L'heureuse nouvelle de l'expédition espagnole a dejà fait du bien à notre chère patrie, puisque, comme vous ne devez pas en douter, les partis se sont déjà réunis, et qu'ils ne se rappellent avec enthousiasme que ces mots si doux et si consolants: "*Indépendance absolue de l'Espagne! Fédération selon le vœu du peuple! ou mort éternelle!* Voila ce que nous désirons avec tant d'ardeur pour mettre un terme aux disputes de partis. Que notre situation est encourageante, et que cet événement est heureux."

PORTUGAL.

L'œuvre des proscriptions et de la mort va toujours son train dans cet infortuné pays. Le *Courrier d'Oporto* du 4 Mai dit: "Par sentence de l'Alcade du 9 Avril dernier, 23 malheureux ont été condamnés pour le crime de trahison, durant la rebellion qui eut lieu dans cette ville le 16 Mai de l'année dernière; onze ont été condamnés à la déportation en differens endroits, et douze à être pendus dans le Parca Nova. La sentence leur a été signifiée aujourd'hui, et ils sont entrés à l'Oratorio pour être exécutés Jeudi, 7 du courant. Les têtes de ces criminels seront coupées et exposées, les unes sur les potences pendant trois jours, et les autres dans differens endroits où les *crimes* ont été commis."

Suit une liste de leurs noms: la plupart sont des hommes qui ont occupé des places civiles et militaires d'une haute importance.

RUSSIE.

Odessa, 25 Avril.

Une lettre de Sizopoli (l'une des villes prises dernièrement par les Russes, située à peu-près à 100 milles de Constantinople) du 8 Avril, donne un détail particulier de la construction du nouveau fort, qui est bati dans toutes les règles de l'art; il est calculé pour 500 hommes et huit pièces de canon, avec trois casernes commodes pour les troupes, et deux poudrières. Les Russes continuent d'augmenter et de renforcer les fortifications de la ville même; de manière qu'il n'y a rien à craindre des Turcs, qui seraient certainement repoussés avec perte. (Le résultat de l'attaque tentée le 11, prouve que l'auteur de cette lettre ne se trompait pas.)

Nous avons réussi, dit-il, à former un petit corps de cavalerie: une compagnie de 100 hommes fait le service des forts; elle est montée sur de bons chevaux turcs, pris dans differentes affaires. De plus nous avons une compagnie de voltigeurs bulgares, qui prennent aux bergers turcs leurs troupeaux de moutons et de bœufs. Ces Bulgares seront des guides fort utiles par la suite.

(*Journal d'Odessa.*)

BERLIN, 15 Mai.

La *Gazette de St-Pétersbourg* donne le rapport suivant, daté du 24 Avril:

"Le 11 Avril, trois detachemens turcs traversèrent le Danube pour se rendre aux villages de Zigaulet, Dissa et Rasta, dans la petite Valachie. Sur les deux premiers points ils furent repousses sans aucune perte de notre côté. A Dissa, dans une escarmouche un peu sérieuse contre les Cosaques, les Turcs eurent 15 hommes tués ou blessés, et trois Cosaques furent tués. L'attaque de l'ennemi contre le village de Rasta fut plus serieuse; a-peu-pres 500 hommes qui traversèrent le Danube, dans 16 canots, debarquerent du côte russe, et marchèrent directement sur Rasta. Le lieutenant Pawlow-ki, qui etait stationné en cet endroit avec une compagnie de mousquetaires, forma ses 150 hommes en un petit escadron, s'avança à la rencontre de l'ennemi, et apres avoir reçu quelque volées, les chargea à la bayonnette et les mit en deroute. 41 Turcs ont été tués, et 22 faits prisonniers; au nombre de ces derniers se trouve le commandant, Hassan-Effendi, imam de la Mosquée de Lonea. Le lieutenant Pawlowski poursuivit l'ennemi de près, atteignit leurs bateaux, en prit quatre, et six autres coulèrent charges d'hommes. Nous eûmes un officier non-commissionné et deux soldats de tués, et 125 blesses.

Belgrade, 2 Mai.

Le bruit court que Sizopoli est tombé au pouvoir des Turcs, après diverses tentatives sanglantes. Les lettres de Constantinople du 15 Avril semblent contredire ce bruit, car elles disent que Hussein-Pacha a tenté plusieurs attaques, et escalade les remparts le 9, mais qu'il a été forcé à la retraite par les Russes. Le premier convoi des provisions partis de Smyrne est arrivé a Constantinople des 12, 13 et 14 Avril: en conséquence, toutes les craintes de voir augmenter la famine sont dissipées.

PAYS BAS.

Bruxelles, 14 Mai.

Un courrier de cabinet anglais a passé par cette ville hier soir, se rendant de St. Petersbourg à Londres avec des dépêches.

FEUILLETON.

L'EXCOMMUNIE'.

Dans la ville de Derby, en Ecosse, il y avait un pauvre cordonnier chargé de famille, qui, pendant les guerres civiles, crut qu'il valait mieux nourrire sa femme et ses enfans en travaillant de son métier, que de porter le mousquet sur le champ de bataille contre des gens qui n'etaient pas de sa congrégation; d'ailleurs, il etait doué d'un courage fort équivoque: dame nature a ses caprices.

Lorsque le roi Guillaume eut, à force de concessions, rétabli la paix, qu'il n'avait pu retablir par la force des armes, et que toutes les religions, lasses de se battre, finirent par se souffrir réciproquement, les travaux du pauvre cordonnier prirent un accroissement considerable. L'argent des Whigs et des Torys lui arriva de toutes parts; il eut du linge bis pour lui, des colliers de verre pour sa femme, des bas bleus pour ses garçons et des amoureux pour ses filles. L'eau va à la rivière.

Tous les cordonniers du pays étaient de bons et loyaux catholiques et qui avaient servi comme des enragés la bonne cause, celle qu'on perdit, celle de Jacques II enfin.

Tant que leur camarade s'était borné à n'etre que poltron, ils l'avaient méprisé; dès qu'il fut brave, c'est-à-dire dès qu'il fut propre, ils en devinrent jaloux.

Tant que le cordonnier fut pauvre il se montra dévot, parce que toutes ses pratiques allaient à la congregation, et que son absence eût été trop visible, vu le petit nombre de fidèles restés à la ville; les autres ayant été piller les environs, incendier les fermes, voler les chevaux, rançonner la contree sous le commandement des jésuites.

Mais quand il fut riche et que tous les catholiques encombrerent leurs églises, il jugea pouvoir se dispenser d'y aller, comptant qu'on n'y prendrait pas garde.

Ainsi d'un côté l'envie, de l'autre sa négligence, concoururent à sa perte, et les grosses têtes de la congrégation lui lancerent une excommunication, et une majeure, ma foi.

Sur le premier moment, il en perdit le boire et le manger, et devint maigre à faire peur. On le montrait au doigt: les petits enfans lui jetaient des pierres, mais de fort loin, de peur de recevoir des soufflets.

Enfin il reprit du courage, puis de la santé, puis de l'appétit; car, comme les papistes étaient injustement dépouillés, par cette infâme constitution anglaise, du privilége admirable de brûler les héretiques, l'excommunication qu'on répétait solennellement chaque dimanche dans l'église, ne lui faisait aucun dommage positif. Il comprit fort bien qu'il est plus facile de s'arranger avec Dieu qu'avec les dévots, et s'endormit plus d'une fois en oubliant ses prières, tant il avait de confiance en la miséricorde céleste. Les pratiques lui venaient pis que jamais et payaient rubis sur l'ongle.

Et cependant ses frères en religion attisaient pour lui et de leur mieux la fournaise de l'enfer en proclamant son nom de sept en sept jours, disant; "Anathème sur lui, et qu'il soit attaqué dans la moëlle de ses os par le feu du grand diable d'enfer, qui, à ce qu'on dit, rôtit dix mille fois mieux que de l'huile bouillante."

Cela se fit trois ans durant, et le cordonnier vivait toujours, battant le jour la semelle, quelquefois sa femme le soir, mangeant chaud, buvant frais, et faisant toutes ses fonctions ni plus ni moins que s'il n'etait pas excommunié.

A la fin (tout a une fin) ses frères les catholiques se lassèrent de le maudire; on l'oublia une fois, puis deux, puis trois, puis tout-à fait.

Voilà qu'il ne revit plus personne à sa mansarde, comme si l'ancienne mode écossaise de marcher nus pieds eût repris vogue. Pas un brodequin à faire, plus de cuir à la maison; par consequent plus de pain sur la planche; rien dans les mains, rien dans les poches. La besogne enfin à vau-l'eau et une mine longue comme ça.

Et, un beau jour, il voulait se jeter à l'eau; la plus mauvaise chose à son dire et dont il n'avait jamais goûté. Il y a commencement à tout.

Il passait devant l'eglise: il y entra machinalement, sans intention, tout bonnement, et parce qu'il pleuvait un peu.

Il ouït une messe, deux et trois: ce n'était que de petites messes.

Enfin on en dit une grande, et bien plus grande fut sa surprise de ne s'entendre nommer d'aucune sorte; car il croyait que c'était l'excommunication hebdomadaire qui faisait un effet sur lui, a peu près comme une medecine qui agit lentement sur un temperament robuste.

Alors il se rendit à la sacristie, frappé d'une idée lumineuse.

"Mon frère, dit-il au curé, faites moi le plaisir de proclamer que je suis un scelerat, un homme à damner, un blasphemateur, un impie, un athée. Continuez de fixer mon nom à la malédiction des bonnes gens, ou je suis ruiné. Mes pratiques, qui ne m'entendent plus vouer à l'enfer, croient que j'y suis et ne viennent plus me faire prendre mesure. Si vous prenez celle-là à mon égard, je m'engage à vous donner dix pour cent sur mon gain."

Le prêtre réfléchit un peu, demanda vingt pour cent: le marché fut conclu; le cordonnier fut damné de plus belle, et en peu de tems il fit une fortune très-honnête.

Virgile et *Homère* Birdsley, deux enfans de la ville de Bridewell, ont ete arretés pour avoir voulu dérober des effets dans la maison du major Smith. S'ils avaient été pris dans le cabinet où le major tient sa bibliothèque, on aurait pu supposer qu'ils étaient à la recherche de quelques allusions classiques, mais on les a trouvés..... dans une dépense! Virgile et Homère iront, probablement, terminer leur éducation dans une maison de correction.

Un mari brutal querellant un jour avec sa femme, lui dit: "Je crois vraiment que si je venais à mourir, tu épouserais le diable."—"Les lois ne permettent pas à une femme d'épouser deux frères", repliqua-t-elle.

COMMERCIAL.

PRIX COURANT DU PORT AU PRINCE,
Du 31 Mai 1829.

Porc, mess	26 à 28
" prime	18
Bœuf mess	17
Morue, le quintal	6 à 7
Tabac en boucaud	12
Farine fraiche	18 à 19
Graisse	14 à 15
Beurre	20
Cafe	9¼ à 9 37
Cacao	4 à 5

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expedies hier.

Navire Wm. Gray, Cobb, Londres, R D Shepherd & co.
Brick Nun, Trimmins, N. York, T Nicolet et co.
Brick Patron, Rogers, Boston, J Clark,
Goel. Alert, Thrasher, Rio Brassos, H Tupper.
Goel. Reaper, Nolson, Attakapas, captaine.

Arrivés hier.

Bateau à vapeur Planter, Blanchard, Natchitoche, avec 12 balles coton à Tolédano et Gaillard—15 passagers.

Bateau de remorque Porpoise, Ketty, de la Passe Sud-Ouest, ayant mis en mer le navire Olive et Eliza, et les bricks Arctic et Peruvian.—Quitté le brick Braganza, sur la Barre, le brick Attakapas à la passe S. E. il est parti de la 1ère. passe Jeudi à 11 heures et demie, et a amené de la mer au port, le navire Charles Carroll et la barque Hercules; et du Fort, le brick Pharos, de Boston.—Il a laissé au Fort Jackson le brick Sapho, et à la Grande Prairie deux goelettes montant; à l'habitation Johnson, la goelette Hound, de Tampico, il y avait en déhors de la passe S. O. le navire Superior et le brick Grampion; un brick à l'Est arrivant. Tous les navires qui devaient partir et qui étaient retenus à la passe, ont mis en mer. Il a apporté le sac du Grampion.

Barque Hercules, Longcope, en 19 jours de Philadelphie, à S P Morgan & co. avec un chargement assorti consigné à V Vignaud, J Locarpentier et autres.

Brick Feliciana, Longcope, en 32 jours de Philadelphie, avec un chargement à S P Morgan et ce. Wilkins et Linton, Peuch, Bein et co. L Adams, P Dixon et autres.

Brick Pharos, Procten, de Boston, avec un chargement à divers. Le 14 Juin il a été poursuivi par un sloop pirate, à la hauteur de Hole-in-the-Wall mais a réussi à s'échapper. Il a parlé à un brick espagnol près du Doble-headed-shot Keys qui lui a dit avoir rencontré également ce sloop, qui n'a pas osé l'aborder, voyant qu'il avait un équipage nombreux.

Navire Charles Carroll, Norris, de Liverpool, avec un chargement à divers.

En Rivière.

Brick Grampion, Henry, de Liverpool, à Gordon, Forstall et co. avec un chargement à divers.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 19 JUILLET 1829.

☞ Dernière Représentation de la saison, et la seconde de

La Fiancée,

Opéra nouveau en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, œuvre de tout son spectacle.

Suivi d'une représentation du

LANDAW,

Ou l'Hospitalité,

Vaudeville en un acte, de MM. Picard et Mazères.

COUR DE CITE' de la Nouvelle-Orleans, 25 Juin 1829.—Présent F. GRIMA, Juge-Président.—*La paroisse d'Orléans* contre *Jean Lorde*, Appelant.

Le plaignant a porté cette affaire devant la Cour qui l'a déjà jugée, dans le but d'obtenir du défendeur une amende de cinquante à cent piastres, dont il prétend que le défendeur est passible pour avoir commercé comme caboteur dans cet Etat, sans avoir au préalable pris une licence du Fermier actuel des droits imposés par le statut de la Législature du 15 Fevrier 1825, concernant les licences à accorder aux caboteurs et pacotilleurs, acte dont la 3me. section prescrit l'amende ci-dessus contre toute personne qui commerce comme caboteur ou pacotilleur, sans avoir pris une licence ainsi qu'il est spécifié dans ledit acte.

Le défendeur a reconnu qu'il n'avait point de licence du Fermier actuel, mais il a refusé de payer l'amende, sous le prétexte qu'il commerce en vertu d'une licence qui lui a été donnée par le prédécesseur du Fermier actuel.

La Cour inférieure a donné jugement en faveur du plaignant, et le défendeur en a appelé.

La seule question à décider est de savoir si l'appelant est responsable et passible de l'amende qui lui est demandée, quoiqu'il commerce en vertu de la licence ci-dessus désignée. Ladite licence, exhibée en preuve par le défendeur, a paru lui avoir été délivrée par Louis Alley, alors Fermier du droit d'accorder des licences aux caboteurs et pacotilleurs, en vertu de la vente qui lui en avait été faite par le Trésorier de l'Etat le — Mai 1828: elle porte la date du 8 Avril 1829.

Je suis d'opinion que la Cour inférieure n'a pas erré en décrétant qu'une telle licence etait nulle et sans effet pour le Fermier actuel, et que le défendeur devait payer l'amende.

On a beaucoup argumenté pour soutenir le droit que le défendeur prétend qu'a le propriétaire de la ferme pendant tout le tems durant lequel la ferme lui appartient (c'est-à-dire un an) d'accorder des licences valables pour un an, à dater du jour où elles sont délivrées. La première section de cette loi autorise le Trésorier à vendre ou affermer, *le premier Lundi de Mai de chaque année*, le droit d'accorder des licences aux caboteurs et pacotilleurs. Le défendeur fonde sa défense sur la seconde section de ladite loi, où il est dit que le Fermier du dit droit pourra demander et recevoir telle somme et pas plus, *pour les susdites licences, accordées pour l'espace de douze mois*, &c. &c. Ces mots ne sauraient être raisonnablement interprétés de manière à étendre le droit du Fermier jusqu'à délivrer des licences pour un terme qui excède l'époque où son contrat expire. On peut dire, à la vérité, que les auteurs de cette loi en en écrivant les dispositions n'ont pas eu égard à l'excessive sévérité du langage: mais la volonté du législateur, quoiqu'elle ne soit pas bien clairement exprimée, ne me paraît pas du tout équivoque. Le tems qu'il a voulu prescrire et le sens qu'il avait dans l'esprit ne sont pas douteux. Le Trésorier de l'Etat est autorisé à vendre le privilège résultant de la loi. Le droit du Fermier d'accorder des licences expire, d'après la loi, le premier Lundi de Mai de chaque année: et avec sa ferme doivent expirer les licences qu'il a accordées; car il ne peut pas vendre un droit qui doit être accordé par son successeur, en vertu des droits et privilèges qui lui sont assurés par la loi. Le défendeur a parlé de l'inconvénient qui doit résulter pour le Fermier d'une telle entente de la loi, et il a prétendu qu'alors son droit devait commencer et finir le même jour, savoir, le jour où le Trésorier le lui vend; que toutes les licences devant être accordées par le Fermier pour un an, l'inconvénient augmente si elles sont faites convenablement, et que ceci est bien digne d'attention lorsque l'intention du législateur est douteuse. Mais une loi ne doit jamais être interprétée de manière à la rendre ridicule. Et la loi ne dit pas positivement que les licences ne seront pas accordées pour moins d'un an: elle fixe seulement la somme à laquelle le Fermier aura droit pour le prix des licences accordées pour une année. Je dois ajouter que le seul inconvénient qu'il pourrait y avoir, résulterait du sens que le défendeur donne à la loi. Selon moi, ce serait frustrer l'Etat du revenu que la loi a pour objet, et priver le propriétaire de la Ferme pour l'année suivante, des privilèges qu'il aurait achetés en vertu de ladite loi.

En conséquence, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement de la Cour inférieure soit maintenu avec dépens.

Pour copie conforme.

18 juillet A. DREUX—Greffier.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

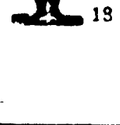

PARTI maron de chez le soussigné avant-hier à 11 heures du soir 16 Juillet, le nègre nommé CLAIBORNE, âgé d'apeu près 16 ans, ne parlant qu'anglais, d'une petite taille, ayant l'air vieux et un peu sournois; il était en la possession du soussigné depuis à peu près deux mois, et avait l'habitude d'aller le soir vendre des glaces avec une petite négresse. Une récompense de dix piastres est offerte à celui qui le ramènera au soussigné ou le logera dans une geole.

Les capitaines de navires sont priés de ne pas le recevoir à leur bord ou lui donner asyle, sous les peines prescrites par la loi.

18 juillet—12f. A. LACOUTURE.

VENTE PAR LE MARSHAL.

John Combe, de la Nlle.-Orléans *vs.* L. Van-Buren, de New York.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente le Lundi 27 de Juillet, à 4 heures de l'après midi, sous le Principal;

Une caisse de parfumerie, contenant 2 boites d'eau de musc, 2 do. eau d'Ambre, 3 do. essence vestimentale, 5 paquets de poudre, 8 boites huile antique, 4 do. extrait de mille fleurs, 5 do. extrait de jasmin, 2 do. pommade en baton, 2 do. pâte verte assortie, 4 do. véritable savon de Naples, 5 do. extrait de musc, 3 do. extrait de Lavande, 2 do. extrait de bergamote, 1 boite rouge végétal, 2 paquets contenant des petites bouteilles vinaigre de rouge, saisis dans l'affaire ci-dessus.

18 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

ATTENCION.

CAZADORES DE ORLEANS.

La compañia tomará las armas el domingo 19 del corriente, á las 5 y media de la mañana, y se reunirá en el Convento.

Por órden del capitan.

18 de julio R PEREZ, sarg. m.